

France

>> Prospective

>> L'AUTEUR

Valérie DUPHOT

Rédactrice permanente de La Dépêche Vétérinaire

Un rapport parlementaire pour **organiser la filière canine**

« La France est le pays d'Europe où l'on compte le plus grand nombre de chiens. Pourtant, malgré une réglementation importante, la filière canine y demeure mal organisée », explique le rapport d'information intitulé *Pour une filière canine* déposé, en mars, par la députée UMP de la Marne, Catherine Vautrin. Elle l'a présenté au nom de la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée nationale.

Une méthode et des pistes concrètes

Ce rapport, réalisé par la mission d'information sur la filière canine, s'appuie notamment sur des expériences étrangères et prolonge les travaux des commissions Animal et société.

Il propose une méthode, des pistes et onze propositions concrètes (lire encadré) pour que « l'Homme et son chien vivent mieux ensemble dans la société française et européenne au XXI^e siècle ». Le SNVEL*, associé à la Société centrale canine, et plusieurs confrères ont notamment été entendus par la mission d'information sur la filière canine.

4 milliards d'euros

Le rapport indique que, contrairement aux filières bovine et équine, organisées sous un angle professionnel et rigoureux,

la filière canine demeure « relativement artisanale ». Il souligne « l'indigence générale de données chiffrées, précises, fiables et actualisées dans la plupart des segments du secteur ». Selon ces données imprécises, 8 millions de chiens vivaient en France en 2006.

Le chiffre d'affaires total généré par la filière, toutes activités confondues, de l'élevage aux soins, à l'alimentation et à l'équipement, est d'un peu moins de 4 milliards d'euros par an.

Selon ce rapport, environ 27 000 personnes seraient employées par la filière, dont 13 500 vétérinaires praticiens, 12 000 ASV et 5 000 éleveurs.

Les auditions auxquelles a procédé la mission d'information ont montré que la filière canine française manquait « de repères, de confiance, d'écoute, de cohérence et de perspectives ». La mission souhaite donc combler ces carences en suggérant une méthode d'organisation et quelques orientations. « La base de (la) rationalisation se décline en cinq verbes : connaître, contrôler, former, informer et fédérer », précise le rapport. ■

*SNVEL : Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral.

>> GROS PLAN

Les onze propositions

Le rapport d'information intitulé *Pour une filière canine* présenté par la députée UMP de la Marne Catherine Vautrin, au nom de la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée nationale, propose onze commandements pour améliorer l'organisation de la filière canine en France :

- élaborer et publier un « Code de l'animal de compagnie » permettant à tous les acteurs de la filière canine de prendre connaissance du droit applicable à leur activité ;
- établir un « tableau de bord » de l'économie de la filière canine actualisé chaque année ;
- arrêter une nomenclature complète des métiers du chien ;
- mettre en place une mission technique relative aux conditions d'accès à ceux-ci et aux formations qualifiantes ;
- éditer un manuel « Chien mode d'emploi » destiné aux propriétaires de chiens ;
- instaurer un numéro vert et un portail sur l'Internet pour répondre en temps réel à des situations d'urgence : maladie, disparition, agression... ;
- dispenser en milieu scolaire une information sur le chien dans la famille ;
- revoir et adapter la réglementation européenne relative au transport et à l'importation de chiens ; l'actuelle réglementation, insuffisante, laisse entrer en France de nombreux chiens malades ou dangereux en provenance, notamment, d'Europe orientale ;
- mettre à l'étude une obligation générale de déclaration ;
- instituer un contrôle a priori des petites annonces ;
- convoquer une conférence nationale pour la filière canine destinée à valider l'organisation de celle-ci et débouchant sur la création de l'Institut technique de l'animal de compagnie ; celui-ci aurait pour mission de définir et de contrôler une politique globale de l'animal de compagnie. V.D.